



Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Service pour personnes handicapées - Agrément.

Par arrêté ministériel du 28 avril 2022, un agrément conditionné pour la durée d'un an, prévu par l'article 1^{er} de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, est accordé à l'organisme gestionnaire « APEMH Hébergement et Services ASBL » ayant son siège à Bettange-sur-Mess, pour l'exercice de son service d'information, de consultation et de rencontre nommé « Centre de Loisirs » sis 10, rue Louis Petit à L-4278 Esch-sur-Alzette.

L'agrément prend cours le 2 mai 2022.

L'agrément est enregistré sous le numéro **SICR 2016/2**.

